



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 72808

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'étiquetage des produits français. Etant en charge de l'autorité de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, elle lui demande de bien vouloir lui préciser la suite qu'il entend réserver à la demande de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie qui souhaitait que soit « rappelé aux producteurs la préférence marquée pour l'apposition d'une mention d'origine en français sur les produits français renommés » (J.O., A.N., 26 novembre 2001).

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72808

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 650